



VIE DÉMOCRATIQUE

Recensement de la population : du 16 janvier au 22 février 2025

Publié le 26 décembre 2024

Le recensement général de la population de La Baule-Escoublac se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025.

Comment se déroulera le recensement ?

La campagne de recensement 2025 sera effectuée par cinq agents recenseurs. Recrutés par la commune, ils sont reconnaissables grâce à leur carte tricolore signée par le Maire avec leur photo et leur nom. L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. L'enquête est réalisée par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements (pour les communes de 10.000 habitants et plus).

Les particuliers disposeront de deux moyens pour répondre

L'agent recenseur vous fournira une notice d'information sur laquelle figurent vos identifiants personnels de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr, soit dans votre boîte-aux-lettres, soit en mains propres. Il vous faudra simplement suivre les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser en ligne. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Pour les personnes ne pouvant pas répondre par internet, les agents recenseurs leur remettront les questionnaires en version papier, avec une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Qui aura accès à mes informations personnelles ?

Important, le respect de la confidentialité des données par tous les acteurs de la collecte est prescrit par la loi ! Aussi, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Vos informations personnelles sont donc protégées et le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les noms et adresses des habitants sont néanmoins nécessaires pour être certain qu'ils ne sont pas comptabilisés plusieurs fois, mais ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases

À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets peuvent être pensés et réalisés. Les résultats du recensement constituent donc une aide essentielle pour définir les programmes d'équipements et le dimensionnement des services publics.

Le recensement permet :

- › De connaître la population française de chaque commune,
- › À la commune de percevoir des ressources financières nécessaires à son fonctionnement,
- › D'identifier les besoins en termes d'équipement publics,
- › De prendre des décisions adaptées pour la collectivité.



[En savoir plus sur le recensement de la population 2025 \(https://www.le-recensement-et-moi.fr/\)](https://www.le-recensement-et-moi.fr/)



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

